https://impotsdirects.public.lu

n° de dossier								
annexe modèle 500 / page 18					an	née: 2	2020	

## Bonification d'impôt pour embauchage de chômeurs

Identifi	cation de l'employé												
A1000	Nom												
A1010	Prénom												
A1020	Numéro d'identification national												
Période	d'occupation 1)												
A1030	Du												
A1040	Au												
Rémuné	ération												
A1050	Rémunérations brutes allouées en 2020 <sup>2)</sup>												
A1060	10 % de la rémunération brute												
Identific	cation de l'employé												
A1000	Nom												
A1010	Prénom												
A1020	Numéro d'identification national												
Période	d'occupation 1)												
A1030	Du												
A1040	Au												
Rémuné	ération												
A1050	Rémunérations brutes allouées en 2020 <sup>2)</sup>												
A1060	10 % de la rémunération brute												
R4200	Total de la bonification d'impôt (10 % du total des rémunérations brutes)												

Un certificat de l'Agence pour le développement de l'emploi attestant le placement et la continuation de l'emploi est à joindre pour chaque salarié

<sup>&</sup>lt;sup>1)</sup> Comme fin de la période d'occupation, il y a lieu d'indiquer soit la date de clôture de l'exercice d'exploitation, soit la date de rupture du contrat de travail.

<sup>&</sup>lt;sup>2)</sup> Si la date de clôture de l'exercice d'exploitation ne cadre pas avec l'année civile, les rémunérations allouées au cours de l'exercice d'exploitation sont à indiquer.